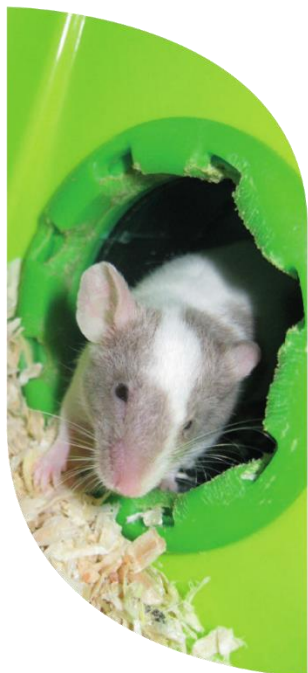
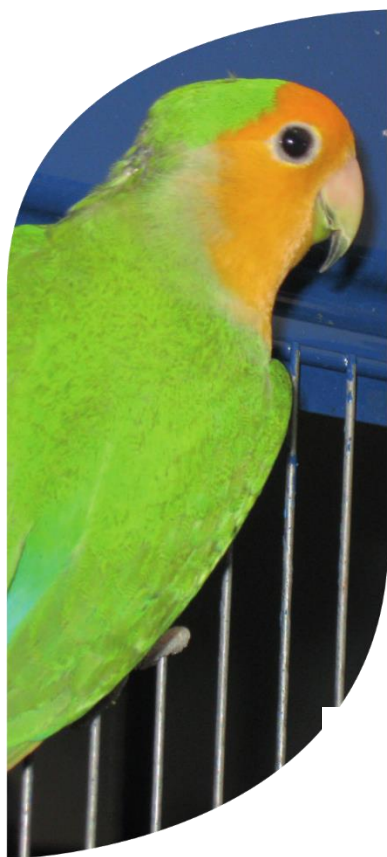


Bac Professionnel TCVA

TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE



Conditions d'entrée :

- Etre élève en 3ème pour la classe de 2nde
- En 1ère à tous les élèves de 2nde pro TCVA et à ceux des autres 2nde sur dérogation.

Recrutement :

Pour la 2nde par commission académique (AFELNET) et pour la 1ère sur dossier et en fonction des places

Métiers visés :

- Vendeur en animalerie
- Responsable de rayon
- Auxiliaire vétérinaire après spécialisation...

Objectifs de la formation :

1. La qualification professionnelle :

Le diplôme du Baccalauréat Professionnel TCVA permet d'acquérir une formation professionnelle technique et pratique avec un enseignement général de base solide.

C'est un diplôme de niveau IV donnant le certificat de capacité « animaux d'espèce non domestique » indispensable pour travailler en animalerie.

2. La poursuite d'études :

La poursuite d'études reste possible :

- Préparer un BTS dans les secteurs de la vente, de la commercialisation et l'animalerie
- Préparer un certificat de spécialisation notamment soigneur en parc animalier
- autres BTS...

Organisation de la formation :

La formation se déroule sur un cycle de trois ans intégrant de nombreux pratiques et des stages en entreprises

Tous nos élèves sont inscrits et présentés à l'examen du BEPA qui se déroule en 3 épreuves réparties entre la fin de l'année de 2^{nde} et le second trimestre de l'année de 1^{ère}. Le BEPA confère le certificat de capacité « animaux domestique ».

Organisation de la formation :

En 2^{de} :

- 1 semaine de stage Travaux pratiques renforcés pour découvrir le monde professionnel
- 1 semaine de stage Santé – Développement durable
- 6 semaines de stage en animalerie.

En 1^{ère} et terminale :

- 1 semaine Approche globale pour découvrir et analyser le fonctionnement de l'entreprise
- 1 semaine Insertion professionnelle pour préparer l'après Bac
- 12 semaines de stage en animalerie.

Nos atouts :

Pour tous nos élèves de TCVA :

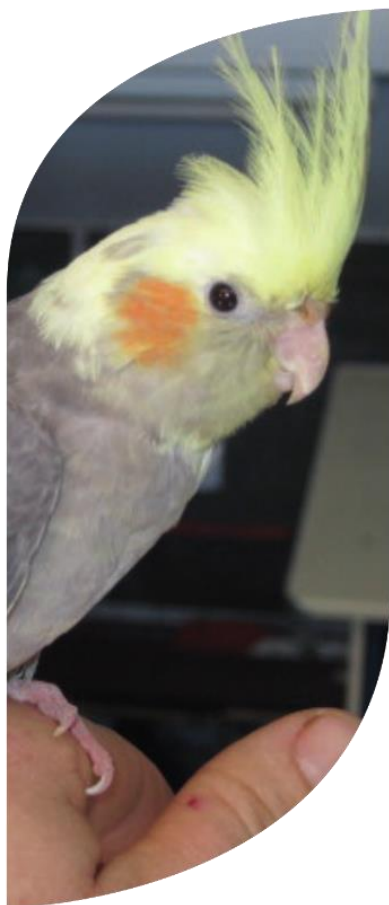
- des visites d'animaleries et de professionnel du monde animal
- des participations à des actions commerciales en situation professionnelles
- 2 semaines de stage individuel durant la formation en partenariat avec la jardinerie – animalerie de Figeac
- la prise en charge par nos élèves de l'entretien quotidien de l'animalerie pédagogique
- l'accès au club canin et la section sportive équitation de l'établissement

Modalités d'évaluation :

Examen du BAC PRO :

Le diplôme est attribué pour 50% en contrôle continu (CCF) sur les deux années et pour 50% en épreuves terminales en fin de formation.

L'examen est structuré en 7 épreuves obligatoires affectées de coefficient différent et une épreuve facultative.



Lycée Agricole
Site de la Vinadie
46100 FIGEAC

Tél. 05 65 34 25 91
Fax : 05 65 34 85 72
legta.figeac@educagri.fr

Depuis Janvier 2014, le lycée de la Vinadie s'est doté d'un nouvel atelier pédagogique : l'animalerie. Financé par le Conseil Régional, c'est un espace de plus de 60 m², conçu comme un véritable magasin.

Equipé de matériel professionnel il est organisé en différents espaces :

- un « vente » avec comptoir et caisse enregistreuse
- un espace « vivant » qui accueille mammifères, oiseaux, poisson d'eau chaude, froide et eau de mer, amphibiens et reptiles.
- Un espace « inerte » : avec des rayonnages permettant de présenter l'essentiel des produits commercialisés en animalerie
- Un espace technique : machinerie, infirmerie, matériels d'entretien.

Un accès internet, un vidéo projecteur et un tableau blanc en font un outil pédagogique idéal, qui permet de mettre en pratique les techniques animalières et commerciales.

Les élèves, encadrés par les enseignants ou en autonomie, participent quotidiennement à l'entretien des animaux et des installations ainsi qu'à la gestion des stocks, comme ils seront amenés à le faire en situation professionnelle.

Un club animalerie géré par les élèves de Terminale Bac Pro TCVA apporte une ouverture aux autres classes de l'établissement désireuses de découvrir ce milieu.